

UNSS
2021

N° 32 - Fiche Sport

Gymnastique Artistique

1^{er} septembre 2020

Dispositions spécifiques



Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Françoise BARTHÉLEMY

FFG

Jean-Jacques EECKHOUTTE

Coordonnateur FFG, en charge des pratiques fédérales
Responsable du niveau International

Sandrine MATHIEU

Représentante FFG - Académie de CRETEIL

UNSS

Éric LECHAT

Académie de RENNES

Pascale PERBET

Académie de DIJON

Bruno MANCIET

Académie de CLERMONT-FERRAND

Référent (e) sport partagé

Appel à candidature

Délégué technique UNSS

Pascal VACANT

Directeur du Service Départemental du Puy-de-Dôme (63)

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

[CLIQUEZ ICI](#)

Dispositions particulières Gymnastique Artistique Excellence

Tous les élèves licenciés à l'UNSS sont autorisés à participer sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur les listes des sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports : Elite, Senior, Relève et Reconversion
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur la liste des sportifs des collectifs nationaux

*Activité de base, la **Gymnastique Artistique** est une discipline acrobatique qui permet à l'élève de jouer avec les lois de la pesanteur.*

Maitriser son corps dans l'espace dans des situations inhabituelles, jouer avec l'équilibre, travailler la coordination et l'esthétisme dans un respect de technique et de sécurité, la gymnastique artistique s'adresse à un public mixte et créatif.

Energie et dynamisme, force, souplesse et élégance sont autant d'atouts pour une discipline toujours en pleine évolution, tant pour un public féminin que masculin.

La répétition du geste et de l'enchaînement, toujours conditionnée par le regard de l'observateur -animateur d'AS ou Jeune Coach - Jeune Capitaine, partenaire d'entraînement, confère à la discipline d'être qualifiée d'école de la vie pour son goût de l'effort, ses notions d'entraide et de sécurité.

Championnats de France UNSS Équipe d'Établissement Gymnastique Artistique

Sont interdites de championnat par Équipe d'Établissement (en plus des restrictions / dispositions générales) :

- Les équipes comportant plus d'**UN** élève classé sur la liste FFG -fournie à l'UNSS par la FFG- pour les 2 niveaux, collège et lycée ;

Sont inscrits sur la liste FFG, les gymnastes ayant participé **en 2019** à un championnat de France individuel FFG (Élite, National A, National B).

- Les équipes comportant **UN** élève inscrit en Gymnastique Artistique sur :
 - Les listes des sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports : Elite, Senior, Relève ou Reconversion ;
 - La liste des sportifs espoirs ;
 - La liste des sportifs des collectifs nationaux ;
 - La liste des gymnastes inscrits dans le PPF (Projet de Performance Fédéral).

Ces listes seront disponibles sur OPUSS et feront foi pour toute l'année scolaire ;

Vigilance cette année avec le report des JO décalant l'actualisation de ces listes probablement en janvier 2021.

	COLLÈGES ETABLISSEMENT	LYCÉES ETABLISSEMENT
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	3 à 5 Garçons 3 à 5 Filles	Mixité possible ¹ 3 à 5 Garçons ou 3 à 5 Filles ou Équipe Mixte de 3 à 5 compétiteurs
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge par équipe Niveau académique minimum, formé et certifié sur <u>tous les agrès</u> Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être gymnaste lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINÉ	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine obligatoire , certifié académique, intégré à l'équipe et de la même AS, peut-être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.	
RÈGLEMENT	Code UNSS 2020/2024 - Programme Équipe d'Établissement Pas de changement, code 2016 - 2020 reconduit pour un an	
TENUE DE COMPÉTITION	Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. En complément du chapitre « tenue de compétition » du code de pointage GA UNSS, se référer également au Règlement Fédéral dans lequel, notamment, les règles concernant les publicités sont indiquées. Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition)	
FORMULE DE COMPÉTITION	Garçons : 4 agrès 5/4/3 Sol, Saut, Barres //, Mini-trampoline 3 gymnastes (4 maxi) passent par agrès <u>Total des 3 meilleures notes par agrès</u> Filles : 4 agrès 5/4/3 Saut, Barres asymétriques, Poutre, Sol 3 gymnastes (4 maxi) passent par agrès <u>Total des 3 meilleures notes par agrès</u>	Garçons ou Filles ou Mixte 5/4/3 <u>Si mixte, 4 agrès couplés comme suit :</u> 1) Saut G avec Saut F 2) Barres //G avec Barres asymétriques F 3) <u>Mini-trampoline G avec Poutre F ou Mini-trampoline F</u> (les filles ont le choix) 4) Sol G avec Sol F 3 gymnastes passent (4 maxi) par couple <u>d'agrès</u> <u>Total des 3 meilleures notes par agrès couplés</u>
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique ²	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 équipes + DOM TOM	26 équipes + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS ³	Champion de France UNSS Équipe Établissement Collèges Garçons Champion de France UNSS Équipe Établissement Collèges Filles	Champion de France UNSS Équipe Établissement Lycées Mixtes

¹ Un seul classement pour toutes les équipes quelle que soit leur composition Garçons / Filles / Mixte

² En cas d'égalité sur le championnat d'académie, il conviendra de prendre en considération le meilleur total d'équipe à un des agrès, et en cas de nouvelle égalité le 2^{ème} meilleur total, puis le 3^{ème}...

³ **Précision** : toute prise d'image est interdite sur le plateau de compétition, sauf personne identifiée par l'organisation

Championnats de France UNSS Excellence Gymnastique Artistique

Les Championnats par Équipe d'Excellence sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive.

Conditions de participation : les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

- **Un seul niveau**, ouvert à tous les gymnastes, sauf les gymnastes inscrits sur :
 - Les listes des sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports : Elite, Senior, Relève et Reconversion
 - La liste des sportifs des collectifs nationaux

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les équipes comportant **plus d'UN** élève inscrit sur la liste FFG pour les niveaux collège et lycée (liste disponible sur OPUSS)
- Les équipes comportant **au moins UN** élève inscrit sur les listes de sportifs Espoirs et des gymnastes inscrits dans le PPF/Projet de Performance Fédéral (mais interdit aux : Elite, Senior, Relève, Reconversion et sportifs des collectifs nationaux)
- Les équipes comportant **au moins UN** élève inscrit sur les listes des Sections d'Excellence Sportive

Ces listes seront disponibles sur OPUSS et feront foi pour toute l'année scolaire. Vigilance cette année avec le report des JO décalant l'actualisation de ces listes probablement en janvier 2021.

	COLLÈGES EXCELLENCE	LYCÉES EXCELLENCE
COMPOSITION DES ÉQUIPES	3 à 5 Garçons 3 à 5 Filles	Mixité possible ⁴ 3 à 5 Garçons ou 3 à 5 Filles ou 3 à 5 Mixte
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine obligatoire , certifié académique, intégré à l'équipe et de la même AS, peut-être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.	
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge UNSS par équipe Certifié académique minimum, formé et certifié sur <u>tous les agrès du code Excellence</u> Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence de Jeune Juge, l'association sportive concernée ne pourra pas participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	Code UNSS 2020 - 2024 - Programme Excellence Pas de changement, code 2016 - 2020 reconduit pour un an	
TENUE DE COMPÉTITION	Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. En complément du chapitre « tenue de compétition » du code de pointage GA UNSS, se référer également au Règlement Fédéral dans lequel, notamment, les règles concernant les publicités sont indiquées. Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition)	
FORMULE DE COMPÉTITION	Garçons : 4 agrès 5/4/3 Sol, Saut, Barres //, Barre fixe 3 gymnastes (4 maxi) passent par agrès <u>Total des 3 meilleures notes par agrès</u> Filles : 4 agrès 5/4/3 Saut, Barres asymétriques, Poutre, Sol 3 gymnastes (4 maxi) passent par agrès <u>Total des 3 meilleures notes par agrès</u>	Garçons ou filles ou mixte : 4 agrès 5/4/3 <u>Si mixte, 4 agrès couplés comme suit :</u> 1) Saut G avec Saut F 2) Barres // G avec Barres asymétriques F 3) Fixe G avec Poutre F 4) Sol G avec Sol F 3 gymnastes (4 maxi) passent par couple d'agrès <u>Total des 3 meilleures notes par agrès couplés</u>
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique ⁵	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 équipes + DOM TOM	26 équipes + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS ⁶	Champion de France UNSS Excellence Collèges Garçons Champion de France UNSS Excellence Collèges Filles	Champion de France UNSS Excellence Lycées Mixtes ¹

⁴ Un seul classement pour toutes les équipes quelle que soit leur composition Garçons / Filles / Mixte

⁵ En cas d'égalité sur le championnat d'académie, il conviendra de prendre en considération le meilleur total d'équipe à un des agrès, et en cas de nouvelle égalité le 2^{ème} meilleur total, puis le 3^{ème}...

⁶ **Précision** : toute prise d'image est interdite sur le plateau de compétition, sauf personne identifiée par l'organisation.

Championnats de France UNSS « Sport Partagé » Gymnastique Artistique

	COLLÈGES SPORT PARTAGÉ	LYCÉES SPORT PARTAGÉ
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs maximum 1 C Maxi 2 élèves en situation de handicap (dossier MDPH obligatoire) Mixité autorisée	4 compétiteurs maximum 1 S Maxi 2 élèves en situation de handicap (dossier MDPH obligatoire) Mixité autorisée
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge par académie Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach ou Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	Code UNSS GR 2020 - 2024 « adapté », en fonction de la nature des handicaps et en lien avec les animateurs d'AS	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	2 jours de compétitions	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Sur inscription début décembre 2020 auprès du service régional UNSS	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement collèges <i>Sport Partagé en Gymnastique Artistique</i>	Champion de France UNSS Équipe Établissement lycées <i>Sport Partagé en Gymnastique Artistique</i>

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats académiques par les coordonnateurs :

Les championnats de France auront lieu à Combs-la-Ville (académie de Créteil) du 18 au 21 mai 2021.

J1 : CLG EE GAM-CLG EE GAF / **J2** : LYC EE-LYC EXC / **J3** : CLG EXC GAM-CLG EXC GAF

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement et Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

Passerelle des Jeunes Juges entre l'UNSS et la FFG

La convention entre l'UNSS et la FFG précise que la certification Jeune Juge de niveau national permet une équivalence de niveau 1 fédéral dès lors que le (la) gymnaste est licencié(e) à la FFG.

La démarche à suivre est précisée dans la convention concernant les passerelles.

La convention et les avenants concernant les passerelles sont disponibles sur www.unss.org

Les AS qui ont connaissance d'élèves Jeunes Juges ayant fait l'objet de passerelles effectives avec la FFG sont priées de le faire savoir à leur service régional qui transmettra à la direction nationale afin de confirmer l'intérêt de la formation des enseignants, de mettre en avant cet engagement au service de l'activité et d'accompagner au mieux cette passerelle.

Innovation

Tous les 4 ans, après chaque olympiade, la CMN procède à une actualisation du code en Gymnastique Artistique, tant pour le niveau Equipe Etablissement que pour le niveau Excellence.

Les JO 2020 ayant été reportés en 2021, la CMN procédera à une mise à jour du code pour la rentrée de septembre 2021. Le code 2016 - 2020 reste alors d'actualité et inchangé pour l'année scolaire 2020 - 2021.

Annexe 1

Associations Sportives ayant réalisé un podium en 2019 et en 2020 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement

NÉANT

Collèges

NEANT

Lycées

NEANT

Les AS inscrites dans le tableau ci-dessus, ayant l'obligation de s'inscrire en excellence, ne peuvent engager une équipe en catégorie Établissement à finalité nationale sur l'année en cours

Annexe 2

Associations Sportives ayant réalisé un podium en 2020 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement

NÉANT

Collèges

NEANT

Lycées

NEANT

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2020
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipe d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les dix jours
avant les Championnats de France en 2020 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipe d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 5 – Règles Gymnastique Artistique



Protocole de compensation pour les équipes Sport Partagé.

Conformément à la classification proposées dans le guide joint dans la fiche sport, <http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf> la CMN précise qu'elle se tient à la disposition de toute AS désireuse de s'engager afin de proposer un code adapté en fonction des profils d'élèves en situation de handicap.

En vue de l'intégration du dossier Sport Partagé en Gymnastique artistique, la CMN a accueilli en son sein un nouveau membre reconnue pour son engagement, ses compétences et son expérience sur le sujet.

Toute AS engagée sur un projet de sport partagé en Gymnastique artistique doit se faire connaître auprès de son service départemental et régional UNSS qui en fera part à la Direction Nationale au plus tard fin janvier 2021.

Annexe 6 – Format minimum des championnats qualificatifs

La participation à un championnat qualificatif est obligatoire. La richesse de la rencontre et l'expérience du jugement sont indispensables au développement de l'activité dans le respect des valeurs du sport scolaire.

L'organisateur devra mettre en place un déroulement qui permettra de respecter le cadre initialement proposé en qualifiant un nombre d'AS approprié, AS dont le niveau sera susceptible de prétendre à une qualification au niveau national. Le programme du championnat d'académie reste le même que celui du championnat de France.